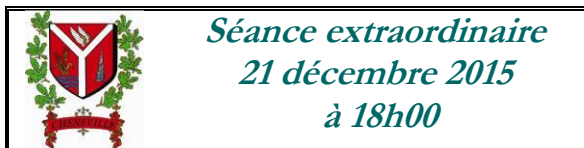


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 21 décembre 2015, à 18h00, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Engagement d'une secrétaire exécutive par intérim
4. Entente pour les employés de la voirie lors de la période hivernale
5. Parole au public
6. Levée de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-12-299

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 18h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-12-300

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE PAR INTÉRIM

2015-12-301

Engagement d'une secrétaire exécutive par intérim

ATTENDU QUE suite au décès de madame Manon Lalonde, le poste de secrétaire exécutive adjointe est libre;

ATTENDU QUE il est important d'avoir une secrétaire exécutive adjointe par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

et résolu

QUE,

Le Conseil autorise l'embauche de madame Krystelle Dagenais à titre de secrétaire exécutive par intérim;

QUE,

Cet engagement est pour une période de six (6) mois, à compter du 6 janvier 2016, à raison de 35hrs/semaine au taux horaire de 16.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ENTENTE DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE LORS DE LA PÉRIODE HIVERNALE

2015-12-302

Entente des employés de la voirie lors de la période hivernale

ATTENDU QUE les employés de la voirie ont demandé un changement pour la période hivernale dans les modalités de leur contrat de travail;

ATTENDU QU' une entente doit être faite avec les employés qui effectuent le déneigement;

ATTENDU QUE cette entente sera pour la saison hivernale 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois

et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-12-303

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 18h10.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière